ALCATEL

business phones

Office DECT Repeater



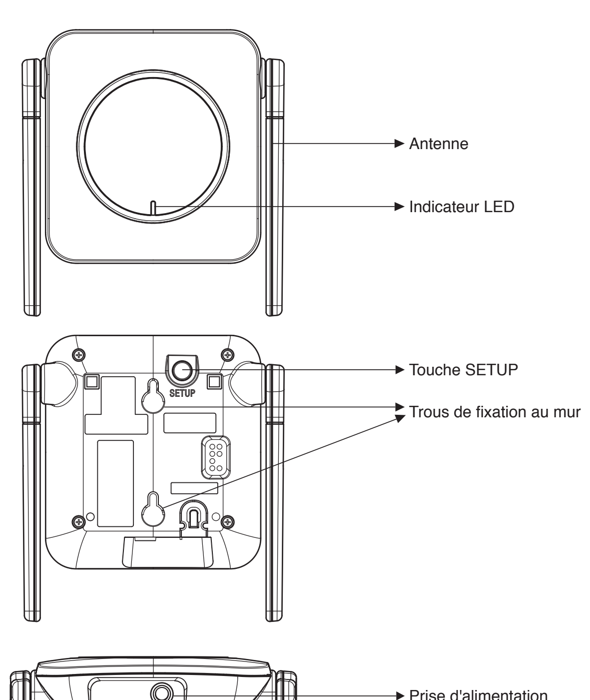


www.atlinks.com

ATLINKS Europe 22, quai Gallieni – 92150 Suresnes – France

1. PRÉSENTATION DE VOTRE RÉPÉTEUR

1.1 Éléments de commande



La touche SETUP vous permet de démarrer la procédure d'inscription/désinscription.
Le témoin LED du répéteur indique l'état de la connexion ou de l'utilisation.

LED		Description
Couleur	**Séquence**	
-	-	Le répéteur est éteint.
Rouge	Long clignotement	Le répéteur n'est pas inscrit à la base.
Rouge/Bleu	Bascule	Le répéteur est en mode inscription.
Bleu	Clignote trois fois	L'inscription s'est terminée normalement.
Bleu	Fixe	La connexion à la base est de bonne qualité.
Violet	Fixe	La connexion à la base est de mauvaise qualité.
Rouge	Fixe	Aucune connexion n'est établie avec la base.
Bleu	Clignote deux fois	Le répéteur travaille avec une bonne connexion à la base téléphonique.
Violet	Clignote deux fois	Le répéteur travaille avec une faible connexion à la base téléphonique.

1.2 Fonctionnement général du répéteur

Le répéteur DECT vous permet d'étendre la zone de couverture de votre système téléphonique dans toutes les directions, y compris en haut et en bas. Une fois que vous avez inscrit le répéteur à la base, sa zone de couverture vient empiéter celle de la base, permettant alors d'acheminer les appels au répéteur en même temps que l'utilisateur passe d'une zone de couverture à une autre. Le combiné mobile connecté au répéteur fonctionne exactement de la même manière que lorsqu'il est connecté à la base d'un système téléphonique. Le transfert des appels de la base au répéteur est complètement transparent à l'utilisateur, même pendant un appel.
Chaque base peut gérer jusqu'à six répéteurs, vous permettant d'étendre la zone de couverture dans toutes les directions, y compris au travers des sols et des plafonds.
Le répéteur DECT est montable "en série" afin de n'étendre la couverture que dans une seule direction. Ce montage séquentiel est cependant limité à deux répéteurs.
IMPORTANT : l'itinérance entre le répéteur et la base est possible, mais le transfert d'appel pendant une conversation n'est pas toujours garanti.

1.3 Préparation du répéteur

Avant d'installer le répéteur, vous devez activer le mode répéteur sur votre système téléphonique et inscrire le répéteur à la base.

1.3.1 Inscription automatique

Le répéteur recherche automatiquement la base et s'inscrit à cette base.
1. Le cas échéant, débranchez l'adaptateur CA du répéteur pour mettre celui-ci hors tension.
2. Activez le mode répéteur sur la base puis placez la base en mode inscription. (Consultez le manuel d'utilisateur fourni avec la base pour plus de détail).
3. Branchez le répéteur sur une prise secteur à l'aide de l'adaptateur fourni (n'utilisez pas de prise secteur commandée par un interrupteur mural). Le répéteur s'inscrit automatiquement à la base de votre système téléphonique.

Remarque :
Si la LED continue de clignoter en rouge, essayez de réinscrire le répéteur.
Utilisez UNIQUEMENT l'adaptateur électrique fourni avec votre répéteur. Un autre adaptateur présente un danger électrique et risque d'endommager le répéteur.

Le répéteur est maintenant inscrit à la base, prêt à acheminer vos appels.
Vous pouvez débrancher le répéteur de la prise secteur et l'installer à l'emplacement que vous lui avez choisi. Le répéteur reste inscrit à la base.Inscription manuelle (facultative).
Pour raccorder le répéteur manuellement à la base :
1. Débranchez l'alimentation secteur ou débrancher le jack côté répéteur pour mettre celui-ci hors tension.
2. Activez le mode répéteur sur la base puis placez la base en mode inscription.
3. Branchez l'extrémité appropriée de l'adaptateur CA sur le répéteur et branchez l'autre extrémité sur une prise secteur.
4. Appuyez sur la touche SETUP et maintenez-la enfoncée pendant 5 secondes.
   Le répéteur démarre la procédure d'inscription à la base.

REMARQUE : Pour votre convenance, le mode inscription du répéteur peut rester actif jusqu'à 30 minutes.

1.3.3 Désinscrption/rétablissement des réglages effectués en usine

Lorsque le répéteur n'arrive pas à transférer le signal ou lorsque vous voulez l'inscrire à une autre base, désinscrivez puis réinscrivez-le. Sans désinscription, l'inscription à une autre base écrase l'inscription à la base précédente.
Pour désinscrire le répéteur de la base :
1. Débranchez le répéteur de la prise secteur.
2. Appuyez sur la touche SETUP, maintenez-la enfoncée, branchez l'alimentation secteur et attendez 5 secondes.
3. Le répéteur est désinscrit (tous les réglages effectués en usine sont rétablis).

1.4 Installation du répéteur

Avant d'installer le répéteur à l'emplacement que vous lui avez choisi, activez le mode répéteur sur la base et inscrivez le répéteur à la base.

1.4.1 Choix d'un emplacement

Pour obtenir les meilleures performances de votre répéteur, vous devez bien choisir son emplacement final. Pour cela, vous pouvez vous aider des états du témoin LED du répéteur. Un emplacement approprié est essentiel au bon fonctionnement du répéteur. Voici quelques conseils pour bien choisir l'emplacement d'un répéteur :
- Placez le répéteur aussi haut que possible, et au moins à 1m80 du sol.
- Vérifiez la qualité de la réception sur la base.
- Vérifiez qu'une prise secteur appropriée se trouve à proximité du répéteur. N'installez aucun câble électrique au milieu d'une zone où de nombreuses personnes circulent : certaines d'entre elles risquent de trébucher dessus, les câbles peuvent être endommagés et ils présentent un risque d'incendie et de choc électrique.
- Éloignez les répéteurs les uns des autres d'au moins 10 m (si vous voulez les répartir sur plusieurs étages, prévoyez 10 m également dans la direction verticale).
- Éloignez le plus possible les répéteurs des sources d'interférence électrique (appareil hi-fi, équipement de bureau, fours à micro-ondes, etc.).
- Évitez les sources de chaleur et les rayons directs du soleil.
- Évitez tout ce qui peut interférer avec les signaux radio (porte métallique, mur épais, niche, placard, etc.).

1.4.2 Détermination de la zone de couverture de la base

Pour trouver le meilleur emplacement possible pour un répéteur, vous devez déterminer la zone de couverture de la base. Pour cela, placez-vous juste à côté de la base et effectuez un appel. Gardez le combiné avec vous et commencez à marcher jusqu'à ce que le signal s'affaiblisse. Notez cette position sur un papier. L'emplacement optimal pour le répéteur est celui qui est le plus éloigné de la base tout en assurant un "bon" signal, ou qui se trouve juste à l'endroit où le signal s'affaiblit.

1.4.3 Test de l'emplacement

Pour tester l'emplacement, branchez l'alimentation secteur sur le répéteur et tenez le répéteur à l'endroit où vous envisagez de le fixer. Si le témoin LED s'allume et reste fixe, c'est le signe que le répéteur fonctionne avec un signal de bonne qualité.

1.4.4 Fixation du répéteur

1. Maintenez d'une main le répéteur à l'emplacement que vous lui avez choisi et marquez de l'autre main le centre du bord supérieur.
2. Depuis cette marque, descendez d'environ 3,8 cm et marquez la position de la vis supérieure ; descendez d'environ 6,35 cm et marquez la position de la vis inférieure.
3. Sur chacune de ces deux marques, percez un trou avec un foret de 3/16, sur une profondeur d'environ 2,5 cm.
4. Introduisez une cheville dans chacun des trous et tapez doucement dessus jusqu'à l'enfoncer complètement dans le mur.
5. Vissez les vis dans les chevilles jusqu'à laisser environ 0,6 cm entre la tête de la vis et le mur.
6. Posez le support de montage mural à l'arrière du répéteur, au-dessus des têtes des vis, et descendez le répéteur pour le bloquer sur les têtes des vis.

IMPORTANT : vérifiez que le matériau utilisé pour le mur est capable de supporter le poids du répéteur. N'installez jamais un répéteur sur un mur endommagé ou délabré.
7. Branchez le répéteur sur une prise secteur.

2. GUIDE DE DEPANNAGE

Symptômes	Suggestions
De nombreux parasites perturbent le transfert des appels au répéteur. *et/ou* La LED du répéteur clignote sans cesse.	● Rapprochez le répéteur de la base. ● Vérifiez que des appareils électroniques ne provoquent pas des interférences. ● Vérifiez que le répéteur n'est pas trop près d'objets métalliques ou de murs épais. ● Désinscrivez puis réinscrivez le répéteur à la base.
Les appels ne sont pas transférés au répéteur.	● Vérifiez que le répéteur se trouve à portée de la base. ● Vérifiez que les répéteurs sont éloignés les uns des autres d'au moins 10 mètres. ● Désinscrivez puis réinscrivez le répéteur à la base.
La connexion à la base n'est plus possible.	● Vérifiez que le répéteur est allumé. ● Désinscrivez puis réinscrivez le répéteur à la base.
L'inscription s'est terminée, mais le témoin LED du répéteur continue de clignoter.	Désinscrivez puis réinscrivez le répéteur à la base.
Les appels sont de mauvaise qualité audio ou sont perturbés par des parasites.	Le signal est trop faible. Recherchez un autre emplacement permettant une meilleure réception.
L'éloignement par rapport à la base ou au répéteur coupe les appels ou affaiblit le signal.	Vous vous trouvez hors de portée de la base ou du répéteur, ou dans une zone non couverte par le réseau téléphonique. Rapprochez-vous de la base ou du répéteur.

3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Adaptateur d'alimentation CA	Ten Pao - S004LB0600030 / S004LV0600030 Entrée 100-240 V CA 50/60Hz 150 mA, sortie 6 V CC 300 mA
Bande de fréquences	1,88 à 1,9 GHz (largeur de bande = 20 MHz)
Standards	DECT (Digital Enhanced Cordless Telecommunication)

4. GARANTIE

Office DECT Repeater sont des équipements agréés conformément à la réglementation européenne et attestés par le marquage CE.
Vous bénéficiez d'une garantie légale sur ce produit et pour toute information relative à cette garantie, veuillez vous adresser à votre revendeur.
Sans préjudice de la garantie légale dont les produits bénéficient, ATLINKS garantit la conformité des produits à leurs spécifications techniques pendant une durée de vingt quatre (24) mois, pièces et main-d'oeuvre, à compter de la date figurant sur la preuve d'achat du produit. Il vous appartient donc de conserver votre facture ou votre ticket de caisse précisant la date d'achat du produit et le nom du revendeur.
La pièce ou le produit non conforme sera réparé ou remplacé sans frais, par une pièce ou un produit identique ou au moins équivalent en termes de fonctionnalité et de performance. Si la réparation ou le remplacement s'avéraient impossibles, le produit vous serait remboursé ou échangé par un produit équivalent.
Le produit ou la pièce de rechange, qui peuvent être neufs ou reconditionnés, sont garantis soit pour une période de trois mois à compter de la réparation, soit jusqu'à la fin de la période de garantie initiale si cette dernière est supérieure à trois mois étant précisé que toute période d'immobilisation d'au moins sept (7) jours s'ajoutera à la durée de garantie qui restait à courir.
Toute pièce ou produit renvoyé et remplacé devient la propriété du constructeur.
Toutefois, la présente garantie est exclue dans les cas suivants :
- une installation ou une utilisation non conforme aux instructions figurant dans ce guide ;
- un mauvais branchement ou une utilisation anormale du produit, notamment avec des accessoires non prévus à cet effet ;
- une usure normale ;
- le non-respect des normes techniques et de sécurité en vigueur dans la zone géographique d'utilisation ;
- produits ayant subi un choc ou une chute ;
- produits détériorés par la foudre, une surtension électrique, une source de chaleur ou des rayonnements, un dégât des eaux, l'exposition à des conditions d'humidité excessive, ou toute autre cause extérieure au produit ;
- un entretien défectueux, une négligence ;
- une intervention, une modification ou une réparation effectuée par une personne non agréée par le constructeur ou le revendeur.

Cette garantie n'est pas exclusive de l'application de la garantie légale du pays dans lequel vous avez effectué l'achat ; c'est-à-dire pour la France, cette garantie légale s'applique vis-à-vis de votre vendeur dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil.
Par ailleurs, en France, les règles suivantes s'appliquent au vendeur :
"Article. L. 211-4 du code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ;
Article L. 211-5 du code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1. Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant ; - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ;

Article L. 211-12 du code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ;
Article 1641 du code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ;
Article 1648 du code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires, et l'usage du lieu où la vente a été faite."
SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES, TOUTES GARANTIES AUTRES QUE CELLES DECRITES AUX PRESENTES SONT EXPRESSEMENT EXCLUES.

5. SECURITE

En cas de danger, l'adaptateur secteur sert de dispositif de sectionnement de l'alimentation 230 V. Il doit donc être installé, par précaution, près de l'appareil et être facilement accessible. Pour couper le dispositif de la source d'alimentation primaire, l'adaptateur secteur doit être débranché de la prise 230 V AC / 50 Hz.
En cas de défaillance de l'adaptateur secteur, ce dernier doit être remplacé par un modèle identique.
En l'absence d'alimentation secteur ou en cas de coupure secteur, les postes utilisant des combinés sans fil ne sont plus fonctionnels. Vous ne pourrez pas passer ou recevoir des appels en cas d'urgence.
Pour cette raison, il est recommandé d'utiliser en complément un poste téléphonique conventionnel ne nécessitant pas de courant secteur.

! Ne pas utiliser votre poste téléphonique pour signaler une fuite de gaz à proximité de cette fuite.

En cas d'orage, il est préconisé de ne pas utiliser cet appareil.
Ne tentez pas d'ouvrir les piles ou batteries qui contiennent des substances chimiques. En cas de suintement ou de coulure, empêchez tout contact avec la peau et les muqueuses (les yeux, la bouche, le nez). Le cas échéant, rincez la partie atteinte pendant une vingtaine de minutes à l'eau courante et consultez d'urgence un médecin.
Nettoyez le téléphone à l'aide d'un papier absorbant ou d'un chiffon sec et contactez votre revendeur pour changer vos piles ou batteries.
Par la présente ATLINKS déclare que les **Office DECT Repeater** sont conformes aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE.



6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce symbole signifie que votre appareil électronique hors d'usage doit être collecté séparément et non jeté avec les déchets ménagers. Dans ce but, l'Union Européenne a institué un système de collecte et de recyclage spécifique dont les producteurs ont la responsabilité.
Cet appareil a été conçu et fabriqué avec des matériaux et des composants de haute qualité pouvant être recyclés et réutilisés. Les appareils électriques et électroniques sont susceptibles de contenir des éléments qui, bien qu'indispensables au bon fonctionnement du système, peuvent s'avérer dangereux pour la santé et l'environnement s'ils sont manipulés ou éliminés de manière incorrecte. Par conséquent, veuillez ne pas jeter votre appareil usagé avec les ordures ménagères.
Si vous êtes propriétaire de l'appareil, vous devez le déposer au point de collecte local approprié ou le remettre à votre vendeur contre l'achat d'un appareil neuf.
- Si vous êtes un utilisateur professionnel, référez-vous aux instructions de votre fournisseur.
- Si l'appareil vous est loué ou remis en dépôt, contactez votre fournisseur de service.

ATLINKS, soucieux de préserver l'environnement, a équipé cet appareil avec une alimentation secteur de technologie à découpage, offrant un meilleur rendement. Ses atouts sont donc non seulement une très faible consommation d'énergie électrique, mais aussi une réduction de l'encombrement par rapport aux alimentations conventionnelles utilisées sur la gamme précédente.
Les piles ou batteries usagées de votre téléphone (s'il en est équipé) doivent être éliminées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection de l'environnement. Veuillez vous conformer aux réglementations locales. Vous devez rapporter vos piles ou batteries à votre revendeur ou les déposer dans un centre de récupération prévu à cet effet.
Aidez-nous à préserver l'environnement dans lequel nous vivons !



DECLARATION DE CONFORMITE CE

ATLINKS EUROPE
22 quai GALLIENI
92150 SURESNES
FRANCE

Certifie que
le produit Alcatel Office DECT Repeater est conforme:
- aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication et la reconnaissance mutuelle de leur conformité en se basant sur les normes et autres documents normatifs suivants :
  - EN 60950-1 (2006) + A11 (2009)
  - EN 301406 V2.1.1 (2009)
  - EN 301489-01 V1.8.1 (2008) / EN 301489-06 V1.3.1 (2008)
- au règlement (CE) N° 278/2009 de la Commission des Communautés européennes, du 6 avril 2009 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
- au règlement (CE) N° 1275/2008 de la Commission des Communautés européennes du 17 décembre 2008 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques

Cette conformité s'entend pour autant que le produit pour lequel elle est donnée soit installé et utilisé suivant les instructions fournies dans le manuel d'utilisation.

Suresnes, 5 aout 2011
Didier GOUJARD
CEO ATLINKS EUROPE



Model Office DECT Repeater
A/W No.:10000361 Rev.0 (FR)
Printed in China